

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 28 novembre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le dernier incident survenu dans le cadre de la campagne de terrorisme que les Palestiniens continuent à mener contre Israël.

Hier soir, vers 19 h 30 (heure locale), des terroristes palestiniens ont agressé plusieurs Israéliens qui rentraient de leur travail, en tirant sur eux au hasard avec des armes à feu et des grenades, juste au nord de la jonction de Gush Katif. Ety Fahima, âgée de 45 ans, a été tuée lors de l'attaque et trois autres personnes, dont une fillette de 2 ans, ont été blessées.

L'attaque d'hier est le dernier incident en date dans la campagne de terrorisme palestinien qui continue d'être menée contre des civils israéliens. Les attaques précédentes ont été relatées en détail dans mes lettres datées du 12 novembre 2001 (A/56/617-S/2001/1071), 5 novembre 2001 (A/56/604-S/2001/1048), 24 octobre 2001 (A/56/506-S/2001/1011), 19 octobre 2001 (A/56/492-S/2001/990), 17 octobre 2001 (A/56/483-S/2001/975), 8 octobre 2001 (A/56/450-S/2001/948), 5 octobre 2001 (A/56/444-S/2001/943), 3 octobre 2001 (A/56/438-S/2001/938), 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), 13 août 2001 (A/56/294-S/2001/787), 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), 11 mai



2001 (A/56/72-S/2001/473), 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

Le Gouvernement israélien tient l'Autorité palestinienne pour responsable de cette attaque, compte tenu du rôle qu'elle continue à jouer dans l'orchestration d'une campagne de violence et de terrorisme et du fait qu'elle refuse obstinément de prendre des mesures concertées contre les terroristes bien connus opérant sur son territoire. Le refus palestinien d'éliminer le terrorisme est particulièrement choquant au moment où la communauté internationale réaffirme son engagement de mobiliser ses ressources pour combattre le terrorisme.

Cette attaque intervient en outre au moment même où l'on s'efforce à nouveau de parvenir à un cessez-le-feu entre les parties. Ces efforts sont voués à l'échec si les responsables palestiniens n'exécutent pas leurs engagements de mettre fin à la terreur et à la violence.

Israël exhorte les dirigeants palestiniens à prendre des mesures, conformément à leurs obligations internationales et aux accords signés entre les deux parties, en vue de mettre fin aux actes de violence et de terrorisme commis à partir du territoire sous leur contrôle. Il lance également un appel à la communauté internationale, dans le cadre de la campagne mondiale qu'elle mène contre le terrorisme, pour qu'elle fasse pression le plus possible sur tous les États et entités, sans distinction, qui soutiennent le terrorisme ou se livrent activement à des opérations terroristes, et pour qu'elle prenne contre eux des mesures énergiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Yehuda **Lancry**